



**Rapport du Directeur Général de l'Organisation  
Arabe du Travail sur les colonies israéliennes et  
leurs effets économiques et sociaux sur les  
employeurs et les travailleurs en Palestine et  
dans les autres territoires arabes occupés  
(le Sud-Liban et le Golan syrien)**

## **Table des matières**

### **Préambule**

#### **Section I. Les effets dévastateurs de l'occupation israélienne sur les conditions économiques et sociales en Palestine (2024)**

Introduction

Résumé exécutif

Chapitre 1. Principales violations perpétrées par Israël dans le domaine économique

Chapitre 2. Violations des droits des travailleurs palestiniens.....

Chapitre 3. Principaux crimes et violations perpétrés par l'occupation.....

Chapitre 4. Confiscation et dragage des terres.....

Chapitre 5. Judaïsation de Jérusalem .....

Chapitre 6. Siège et agression contre la bande de Gaza.....

Chapitre 7. Crimes de l'occupation dans la vallée du Jourdain, la zone C et l'enceinte du mur

Chapitre 8. Conclusion.....

Appel à une intervention internationale .....

Références et sources .....

#### **Section II. Les effets des colonies israéliennes sur les conditions économiques et sociales et sur le secteur du travail dans les territoires occupés du Sud-Liban (2023)**

#### **Section III. Les effets des colonies israéliennes sur les conditions économiques et sociales et sur le secteur du travail dans le Golan arabe syrien occupé**

Chapitre 1. Contexte politique : La réalité de l'occupation et les perspectives du processus de paix

Chapitre 2. Les pratiques israéliennes contre les travailleurs, les employeurs et les autres citoyens du Golan arabe syrien occupé

Chapitre 3. Taux et types des impôts et des déductions imposés aux travailleurs arabes syriens ordinaires et aux travailleurs agricoles par les autorités de l'occupation

Chapitre 4. Assurance sociale, indemnités et congés de maladie accordés aux travailleurs arabes par rapport aux travailleurs israéliens

Chapitre 5. Métiers autorisés aux travailleurs du Golan arabe syrien occupé

Chapitre 6. Confiscation des terres, vol d'eau et restrictions à la production agricole

Chapitre 7. Nombre total des colonies israéliennes et nombre des colonies récemment établies, ou élargies, sur le Golan arabe syrien occupé

Chapitre 8. Pourcentage des enfants travailleurs dans le Golan arabe syrien occupé

## **Préambule**

Ce rapport a été préparé en application de la décision de la Conférence Arabe du Travail lors de sa 51<sup>ème</sup> session (Caire, 19-26 avril 2025) stipulant de charger le directeur général du Bureau arabe du travail de préparer un rapport annuel sur les colonies israéliennes et leurs effets économiques et sociaux sur les conditions des employeurs et des travailleurs en Palestine et dans le Golan syrien et le Sud du Liban, avec une traduction du rapport en français, anglais et espagnol.

Au moment où s'aggrave la souffrance des travailleurs et des employeurs en Palestine et dans le Golan syrien et le Sud du Liban, sous le joug de l'occupation qui les soumet à des pratiques quotidiennes qui affectent leurs droits fondamentaux, nous présentons ce rapport annuel comme un témoignage vivant de l'ampleur de la tragédie humaine à laquelle ils sont exposés, et une documentation des graves violations commises par les autorités d'occupation. Ce rapport décrit les faits et illustre la réalité des conditions économiques et sociales inhumaines subies par les travailleurs et les propriétaires d'entreprises dans les territoires arabes occupés, sur la base d'informations et de documents officiels reçus des ministères du travail dans les pays concernés, et de données disponibles à l'Organisation arabe du travail de sources arabes, régionales et internationales approuvées.

En raison de l'absence d'informations mises à jour cette année concernant les développements dans le Golan syrien et le Sud du Liban occupés, le rapport a été basé sur les dernières données disponibles. Nous sommes pleinement conscients que la réalité sur le terrain connaît des développements rapides qui ont accru la complexité et la difficulté de la situation.

Soucieux de transmettre la vraie réalité à la communauté internationale, ce rapport est aussi présenté traduit en anglais, français et espagnol pour distribution aux trois parties régionales et aux organisations internationales participant à la 113<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du Travail de 2025.

Par le présent rapport, l'Organisation arabe du travail vise à sensibiliser davantage les instances régionales et internationales aux pratiques arbitraires et violations systématiques perpétrées par les autorités occupantes ; à faire appel à la communauté internationale pour assumer ses responsabilités vis-à-vis des crimes de guerre et du génocide, tout en soulignant le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement de son État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale ; et à soutenir les droits nationaux légitimes des peuples des autres territoires arabes occupés (le Sud du Liban et le Golan syrien) à la liberté, la dignité et la souveraineté nationale, qui sont des droits inaliénables et imprescriptibles.

**Faiez Ali Al-Mutairi**

**Directeur général**



## Section 1

**Les effets dévastateurs de  
l'occupation israélienne sur les  
conditions économiques et sociales  
en Palestine (2024)**

**Le Bureau arabe du travail a reçu un rapport détaillé du Ministère du Travail de l'État de Palestine** qui comprend les principales informations sur les conditions de travail et des travailleurs dans **l'État de Palestine au cours de l'année 2024**, comme suit :

## **Introduction**

Le rapport sur les violations israéliennes est produit cette année 2024 dans des circonstances plus difficiles et complexes, et encore plus graves, que l'année dernière, compte tenu de l'agression contre tous les aspects de la vie dans la bande de Gaza et en Cisjordanie également. La bande de Gaza est considérée depuis près de deux décennies comme la plus grande prison du monde pour plus de deux millions de personnes, où les politiques israéliennes d'abus envers le peuple palestinien, ses institutions nationales et sa structure de développement ont persisté jusqu'à affecter tous les aspects de l'économie dans le but de saper le rôle des institutions de l'État et perturber leur travail et leurs plans stratégiques pour réaliser le développement, et par le fait même les empêcher d'adopter des plans d'intervention de secours, tout en favorisant des projets de colonisation dans toute la Cisjordanie, et créant un environnement répulsif pour les Palestiniens.

Dans ce contexte, le Ministère du Travail continue d'exercer ses efforts dans une poursuite incessante pour réaliser les plans de croissance économique autant que possible et établir la justice sociale entre toutes les composantes du processus de production. Ce rapport représente une documentation précise du suivi des violations israéliennes et de l'ampleur de leur impact sur le secteur du travail pour l'année 2024, y compris les faits indéniables, afin que la communauté internationale soit pleinement consciente de la réalité palestinienne à la lumière de l'occupation continue. Nous espérons que ces données puissent former une feuille de route pour tous les partenaires afin de faire pression sur le gouvernement de l'occupation pour qu'il revienne sur ses mesures arbitraires et reconnaisse les droits pleins et inaliénables du peuple palestinien, au premier rang desquels la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, et permettre au peuple palestinien d'assumer, aux côtés des peuples de la terre, un rôle actif dans le processus du développement durable dans les domaines divers.

## **Résumé exécutif**

Environ **54 000** violations ont été observées en Cisjordanie, y compris tous les types de crimes et de violations qui touchent directement ou indirectement le secteur du travail, comme suit :

**1. Crimes contre les citoyens :** **46 319** Palestiniens ont été martyrisés en 2024, dont **45 484** martyrs dans la bande de Gaza, dont environ **17 581** enfants et environ **12 048** femmes. En outre, environ **11 000** personnes ont été portées disparues, tandis qu'en Cisjordanie **835** Palestiniens ont été martyrisés et **6 450** autres blessés à la suite d'attaques menées par les forces d'occupation israéliennes et des colons.

**9 142** citoyens ont été arrêtés en Cisjordanie, ce qui témoigne de la poursuite des attaques contre des cadres, des militants et même des civils ordinaires. Le nombre de détenus a atteint **720** personnes, ce qui démontre la poursuite de la politique de détention arbitraire. Le gouvernorat

de Jenin a enregistré le taux de martyrs le plus élevé au cours de l'année 2024, avec **151** martyrs, suivi des gouvernorats de Tulkarm et de Naplouse, avec **141** et **58** martyrs, respectivement.

**2. Restrictions et attaques :** les forces d'occupation ont effectué **13 332** incursions dans diverses zones de la Cisjordanie et de Jérusalem, accompagnées d'inspections approfondies ; ont établi **11 256** points de contrôle fixes et temporaires, ce qui a entravé la circulation des citoyens et des biens ; ont pris d'assaut **3 751** maisons palestiniennes, terrorisant les résidents et endommageant leurs biens ; et ont fermé **1 090** routes et zones, augmentant l'isolement des communautés palestiniennes et rendant difficile l'accès aux services de base.

**3. Destruction et vandalisme :** **508** maisons ont été démolies, entraînant le déplacement de familles entières, et **2 793** installations ont été endommagées, y compris des magasins et des installations agricoles.

**4. Établissement des colonies :** le gouvernement fasciste a confisqué un total de **46 597** dunums sous divers noms pour ses plans de colonisation. **209** activités de colonisation ont été documentées, y compris la confiscation et le dragage de terres, la construction de routes et l'approbation de la construction de nouvelles unités de peuplement. **2 274** attaques de colons, ciblant des citoyens et la confiscation de **1 180** parcelles de terrain et facilités ont été enregistrées.

**5. Crimes entraînant des blessés et des morts :** Les forces d'occupation et les colons ont effectué **2 684** attaques à balles réelles, causant des victimes ; **135** cas de bombardements aériens et de missiles ont été documentés, entraînant une destruction considérable et des pertes en vies humaines.

**6. Crimes visant des lieux saints et divers secteurs :** **351** attaques ont été enregistrées contre des mosquées et des églises, dans le cadre de tentatives d'oblitération de l'identité religieuse. Les équipes médicales ont été victimes de **172** attaques durant l'exercice de leur travail humanitaire, et **51** cas d'attaques contre des journalistes ont été enregistrés, dans le but de restreindre la liberté des médias et la divulgation des violations. **53** cas de perturbation du processus éducatif ont été documentés, y compris la fermeture d'écoles ou l'intimidation des étudiants.

#### **7. Secteur du travail (travailleurs et employeurs) :**

- Depuis le 7 octobre 2023, le gouvernement d'occupation a annulé les permis de travail légaux valides. Les travailleurs palestiniens ont été licenciés de leurs lieux de travail au sein de la Ligne verte, et remplacés par des travailleurs étrangers.
- Le gouvernement d'occupation israélien n'a autorisé que **8 000** personnes à travailler légalement au sein de la Ligne verte et **17 000** à travailler dans les colonies illégales, ce qui fait un total de **25 000** travailleurs tandis que **200 000** personnes travaillaient au sein de la Ligne verte et dans les colonies, ce qui a privé l'économie palestinienne de plus de **18** milliards de shekels par an.

- Plus de 81 634 travailleurs palestiniens réguliers de la Ligne verte sont privés du bénéfice d'un salaire de retraite lorsqu'ils atteignent l'âge de la vieillesse, en raison de leur retrait anticipé des fonds de retraite et de l'indemnisation pour satisfaire à leurs besoins, tout en étant empêchés jusqu'à présent de retourner sur les lieux de leur travail.
- 153 travailleurs ont enduré des blessures de travail variables pendant qu'ils travaillaient à l'intérieur, dont 21 travailleurs sont morts en raison de l'environnement de travail dangereux dans les installations israéliennes.
- 5 000 travailleurs de Gaza licenciés après le 7 octobre sont toujours coincés dans des abris publics et privés dans les gouvernorats de la Cisjordanie.

## Chapitre 1. Principales violations perpétrées par Israël dans le domaine économique

La Palestine souffre d'une catastrophe sociale, humanitaire, environnementale et économique qui a conduit à la contraction de la base de production et à la distorsion de la structure économique du pays. La contribution de la bande de Gaza à l'économie palestinienne totale a diminué à moins de 5 pour cent, après avoir représenté environ 17 pour cent avant le 7 octobre 2023. Après un an d'agression israélienne contre la bande de Gaza et ses répercussions sur la Cisjordanie, les estimations indiquent que le produit intérieur brut a diminué de plus de 85 pour cent dans la bande de Gaza et d'environ 22 pour cent en Cisjordanie, faisant chuter l'économie palestinienne d'un tiers par rapport à ce qu'elle était avant le 7 octobre 2023. Le taux de chômage a également augmenté pour atteindre 80 pour cent dans la bande de Gaza et 35 pour cent en Cisjordanie, portant ainsi le taux de chômage en Palestine à 51 pour cent.

- **Effondrement de toutes les activités économiques dans la bande de Gaza en 2024 et un net déclin des activités économiques en Cisjordanie, l'activité de construction étant le domaine économique le plus touché**

L'économie palestinienne est considérée comme une économie de services, car les services y constituent environ 65 pour cent tandis que les secteurs productifs qui soutiennent la croissance économique représentent environ 20 pour cent seulement du total de cette économie ; ceci indique que l'économie palestinienne est une économie en mutation, fortement affectée par les chocs. Mais étant une petite économie, elle est caractérisée par une capacité à se rétablir plus rapidement. Au cours de l'année 2024, la plupart des activités économiques en Palestine ont diminué par rapport à l'année précédente, l'activité de construction enregistrant la baisse la plus forte à 46 pour cent, atteignant une valeur de 332 millions de dollars américain par rapport à l'année précédente.

- **Diminution du volume des échanges commerciaux à destination et en provenance de la Palestine au cours de l'année 2024**

Le volume des échanges commerciaux de la Palestine avec le monde extérieur a connu

une baisse de 11 pour cent, et la valeur des exportations de biens et services en Palestine a connu une diminution de 13 pour cent en plus d'une baisse de 11 pour cent par rapport à l'année précédente.

- **Pauvreté et niveau de vie**

Avant l'agression israélienne sur la bande de Gaza, le taux de pauvreté dépassait 63 pour cent, et après l'agression en cours, nous avons dépassé le concept de pauvreté, et atteint différents niveaux de famine et d'insécurité alimentaire : la consommation totale a diminué de 24 pour cent (environ 13 pour cent en Cisjordanie, et 80 pour cent dans la bande de Gaza), ce qui reflète l'impact direct sur le niveau de vie des individus en Palestine.

- **Obstacles israéliens à la circulation des marchandises (importation et exportation, matières premières, commercialisation des produits)**

Israël empêche l'entrée de plus de 100 types de matières premières utilisées dans le cuir, la construction, l'alimentation, l'ingénierie, le métal, le textile, la couture, les sanitaires et d'autres industries sous des prétextes de sécurité, d'environnement et de santé.

- Coûts élevés dus aux obstacles imposés par le gouvernement israélien contre les marchandises palestiniennes : le coût du transport depuis le port d'Ashdod jusqu'au passage de Al-Mantar, qui ne dépasse pas 50 km, est dix fois plus élevé que le coût du transport des marchandises en provenance de la République populaire de Chine.
- Coût élevé de l'expédition dans les aéroports israéliens : le coût d'un kilogramme du produit palestinien atteint \$3, alors que le coût du produit israélien n'atteint que \$2 par kilogramme ; en plus, les marchandises palestiniennes ne sont pas suivies, mais laissées pendant de longues heures sur la piste de l'aéroport, ce qui endommage ces marchandises ou en réduit la qualité.
- Empêcher l'introduction de matières premières nécessaires aux procédés industriels sous le prétexte du double usage (comme les acides, les engrais et le chrome), ce qui oblige les propriétaires d'usines et les agriculteurs à utiliser des alternatives plus coûteuses et de moindre qualité du produit final.
- Empêcher les propriétaires d'usines et les commerçants de transporter des produits vers les ports ou les marchands israéliens, sauf par des passages désignés et en utilisant des camions israéliens, ce qui oblige les propriétaires d'usines à charger et décharger les marchandises plus d'une fois, et par suite augmente le coût et expose les marchandises aux dommages.
- Retarder l'entrée des marchandises importées par les ports sous prétexte d'inspection de sécurité et autres, ce qui entraîne une perte pour les usines et les importateurs et le paiement de la prime au plancher.
- Le marchand palestinien doit signer, à tous les points de passage, un engagement que ses marchandises ne seront vendues que dans des zones relevant de l'Autorité palestinienne ; en revanche, le marchand israélien ne signe pas un tel engagement et,

par conséquent, la zone de vente de ses produits est plus étendue que celle du marchand palestinien.

- Les récupérateurs palestiniens ne sont pas autorisés à suivre des cargaisons directement dans les ports et aéroports israéliens.
- La fermeture des passages entre les villes palestiniennes et l'intérieur occupé, comme le passage de Jalama, qui est resté fermé pendant de longues périodes, a entraîné une baisse des ventes de 70 pour cent au total, et a considérablement affecté les secteurs économiques.

## Chapitre 2. Violations des droits des travailleurs palestiniens

### 1. La réalité des travailleurs palestiniens à l'intérieur de la Ligne verte et des colonies avant les événements du 7 octobre

Les travailleurs palestiniens à l'intérieur de la Ligne verte et des colonies sont exposés à divers types d'oppression, de discrimination et de violation des droits stipulés dans toutes les chartes et accords internationaux. Les violations s'étendent même à ce que l'État occupant lui-même a légiféré en termes de lois et de conventions collectives, ainsi que les accords et ententes bilatéraux auxquels il s'est engagé. Les passages menant à l'intérieur de la Ligne verte et les dizaines de barrières permanentes et temporaires, continuent de représenter les formes les plus laides d'apartheid, déprivant le travailleur palestinien de son droit naturel à un accès libre et facile à son travail, ce qui l'oblige à sortir quelques heures plus tôt pour arriver au travail à temps.

Les mesures israéliennes contre les travailleurs palestiniens sont également contraires à l'article **25 (1)** de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Les politiques et mesures d'occupation ont causé la faiblesse et la fragilité de l'économie palestinienne, ce qui a affecté le marché du travail de manière très significative, augmentant le taux de chômage principalement chez les jeunes diplômés, aggravant la pauvreté et la pauvreté multidimensionnelle, ce qui a fait du marché du travail israélien un choix incontournable. Les statistiques palestiniennes indiquent que le nombre de travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien avant les événements du 7 octobre 2023 s'élevait à plus de **200 000** travailleurs, ce qui représente **20** pour cent de la taille de la main-d'œuvre palestinienne. Le nombre de travailleurs palestiniens travaillant légalement à l'intérieur de la Ligne verte a atteint **105 000** travailleurs, dont **75** pour cent travaillent dans

le secteur de la construction, qui est le plus dangereux, **15** pour cent dans le secteur agricole et **10** pour cent dans le secteur des services et de l'industrie ; en plus, 35 000 travaillent dans les colonies, et **18 500** travailleurs de Gaza travaillaient dans les territoires occupés. Plusieurs travailleurs palestiniens détiennent des permis de divers types qui ne sont pas des permis de travail officiels, et certains d'entre eux travaillaient illégalement.

### **Les plus importantes de ces violations israéliennes relèvent des quatre axes suivants :**

#### **Premier axe : Restriction de la liberté de mouvement et de l'accès des travailleurs palestiniens à leurs lieux de travail dans les territoires occupés**

Au cours de leur difficile et pénible trajet quotidien vers les lieux de leur travail, qui commence aux premières heures de l'aube (deux heures du matin), les travailleurs palestiniens sont exposés aux types d'humiliation et d'oppression les plus horribles aux points de contrôle permanents et mobiles et aux points de passage établis le long du mur de l'apartheid, y compris des fouilles à nu, en les exposant à des rayons nocifs, et de nombreuses autres violations et pratiques illégales. Ces passages et points de contrôle sont des formes d'humiliation et d'oppression, qui ont coûté la vie à certains travailleurs qui ont été abattus par des tirs de feu.

#### **Deuxième axe : L'environnement et les lieux de travail israéliens dangereux pour les travailleurs palestiniens**

Israël occupe une position mondiale avancée dans le classement du nombre d'accidents et de blessures au travail dans le secteur de la construction, en raison de la négligence des exigences en matière de santé et de sécurité dans l'environnement de travail. La grande majorité des décès et des accidents du travail sont survenus parmi des travailleurs palestiniens, en raison de l'absence d'un nombre suffisant d'inspecteurs du travail que le ministère israélien du travail aurait dû assigner et donc le manque de visites d'inspection aux chantiers de construction.

#### **Troisième axe : L'évasion par Israël du paiement des droits sociaux aux travailleurs palestiniens**

Les employeurs israéliens évitent de donner aux travailleurs palestiniens leurs pleins droits sociaux tels que les congés annuels et les congés de maladie, et les privent des prestations de fin de service (honoraires) après leur licenciement ou à la fin de la période de leur service. En plus, ils manipulent les fiches de salaire des travailleurs palestiniens, et n'enregistrent pas les jours de travail réels et complets (tenant à enregistrer intentionnellement un nombre de jours ouvrables inférieur à 8) sur la fiche de salaire (Al-talush), dans le but de priver le travailleur palestinien et les membres de sa famille des assurances maladie et d'autres droits sociaux. Dans cette pratique, ils s'appuient sur la loi israélienne du travail, qui donne à l'employeur le droit de divulguer le nombre de jours de travail et d'autres droits. Face à cette injustice, le travailleur palestinien qui s'oppose à la manipulation, est immédiatement licencié.

En outre, les employeurs israéliens évitent de traiter les malades et les blessés au travail et, en cas de blessure, ils les amènent au passage frontalier le plus proche ou les abandonnent sur le bord de la route pour qu'ils soient soignés dans les hôpitaux publics palestiniens. Ils les privent du traitement dans les hôpitaux israéliens aux frais de l'Assurance nationale israélienne en refusant de fournir au travailleur blessé un formulaire de notification de blessure au travail, encouragés en cela par le manque de visites d'inspection que les bureaux de main-d'œuvre israéliens devraient diriger aux chantiers de construction, et l'absence d'un suivi régulier des procédures de sécurité et de santé au travail.

#### **Quatrième axe : Le piratage des prestations de retraite et des indemnités de licenciement accumulées pour les travailleurs palestiniens depuis 1970**

Israël ne s'est pas engagé à mettre en œuvre l'Accord économique de Paris entre les parties palestinienne et israélienne signé en 1994. Malgré la création de l'Institution palestinienne de sécurité sociale selon le secteur du travail (conformément à l'article 40 de l'Accord de Paris), comme condition de transfert de ces prestations, Israël refuse toujours de divulguer la valeur réelle des épargnes financières des travailleurs, accumulées depuis l'an 1970 et détenues jusqu'à présent sous des prétextes et arguments piétres. En plus, Israël s'abstient de s'acquitter de son obligation légale de transférer ces cotisations financières à l'Institution palestinienne de sécurité sociale, défiant ainsi la communauté internationale et ses institutions juridiques, et bafouant les accords internationaux signés entre les parties palestinienne et israélienne, de même que les lois et conventions internationales qui garantissent ces droits.

### **2. La réalité des travailleurs palestiniens à l'intérieur de la Ligne verte et des colonies après les événements du 7 octobre**

Avec l'escalade de l'agression et le début de la guerre génocidaire menés par l'occupation contre notre peuple à Gaza après les événements du 7 octobre 2023, la question des travailleurs palestiniens, en particulier les travailleurs de Gaza, a constitué un problème important. 10 000 travailleurs ont été déportés vers les gouvernorats de la Cisjordanie, et 5 000 d'entre eux y sont encore bloqués dans des centres d'hébergement privés et publics. En parallèle de l'escalade des crimes et des violations systématiques contre les travailleurs de Gaza après le 7 octobre 2023 et jusqu'à présent, l'occupation a pratiqué les abus, la torture et le dépouillement contre les travailleurs détenus, en plus de toutes les mesures de rétorsion que l'occupant a imposées aux prisonniers et détenus à l'intérieur de ses prisons et camps, y compris la politique de famine et d'humiliation continues. Cela s'ajoute aux attaques qui ont accompagné leurs arrestations, notamment les détenir à découvert, les laisser menottés et les yeux bandés pendant toute la durée de leur détention, les soumettre à la famine, la soif et la privation de traitement, et les garder dans des lieux salis qui ne respectent pas les moindres conditions de vie humaine.

## **Voici les violations les plus importantes qui ont touché les travailleurs de la Ligne verte après les événements du 7 octobre :**

1. Israël a empêché la mission d'établissement des faits de l'Organisation internationale du Travail d'entrer dans les territoires palestiniens pour rencontrer les institutions palestiniennes compétentes, ce qui a conduit à tenir la réunion avec eux en Jordanie.
2. L'État occupant a continué d'empêcher les travailleurs palestiniens licenciés de leur lieu de travail sur le marché du travail israélien, dont le nombre atteignait 200 000 avant le 7 octobre, de retourner à leurs lieux de travail dans la Ligne verte, ne permettant qu'à 8 000 travailleurs seulement de traverser les passages exceptionnellement pour reprendre leur travail. Ensuite l'État occupant a permis à 17 000 palestinien de travailler dans les colonies illégales établies sur les territoires occupés en 1967 conformément aux politiques d'expansion des colonies adoptées par le gouvernement d'occupation.
3. L'économie palestinienne a subi des pertes financières résultant des licenciements de travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien, estimée à 1,5 milliard de shekels par mois et 18 milliards de shekels par an.
4. Israël a refusé de verser une indemnité de chômage pour la période de chômage des travailleurs palestiniens, qui a jusqu'à présent atteint 15 mois, ainsi que les salaires mensuels dus par les employeurs israéliens avant le 7 octobre 2023.
5. Les martyrs pour la subsistance : En raison de la longue période de chômage qui dure depuis plus d'un an et des mauvaises conditions économiques que les travailleurs palestiniens ont connues, certains d'entre eux ont risqué leur vie pour atteindre leurs lieux de travail à l'intérieur de la Ligne verte et ont été abattus par les soldats d'occupation israéliens et les gangs de colons.
6. Plus de 81 634 travailleurs palestiniens réguliers de la Ligne verte ont été privés d'une pension de retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge de la retraite en raison de leur besoin financier qui les a obligés à effectuer un retrait anticipé des fonds de retraite et de compensation de licenciement du Fonds Baraka administré par la Compagnie israélienne Amitym. La valeur de ces fonds a atteint 1 480 259 343 shekels. 61 076 de ces travailleurs avaient des permis de travail valides qu'ils ont dû annuler et retirer leurs économies d'un montant de 1 289 092 195 shekels.
7. 153 travailleurs ont été exposés à des blessures de travail variables pendant qu'ils travaillaient à l'intérieur des territoires occupés, dont 22 travailleurs sont morts en raison de l'environnement de travail dangereux dans les installations israéliennes.
8. Les employeurs israéliens ont falsifié le nombre réel de jours de travail sur les fiches de paie mensuelles des travailleurs palestiniens, ce qui a causé une diminution de la valeur de leur épargne financière dans le Fonds Amitym puis l'annulation de la fonctionnalité d'assurance maladie dû à l'enregistrement par son employeur d'un nombre de jours ouvrables inférieur à 8.

9. Israël a suspendu le paiement des salaires mensuels à plus de 195 travailleurs blessés ou dépendants ainsi qu'à 49 travailleurs à la retraite dans la bande de Gaza en raison de la difficulté des procédures d'inspection de la vie demandées par l'Institut national d'assurance, qui retarde l'envoi du lien d'inspection à leurs téléphones portables.

10. Près de 5 000 travailleurs de Gaza mis à pied après le 7 octobre 2023 sont toujours bloqués dans des abris publics ou privés dans les gouvernorats de la Cisjordanie.

11. La liberté de mouvement des travailleurs, l'accès à leur lieu de travail et le retour dans leurs foyers sont devenus plus difficiles et dangereux pour leur vie en raison des points de contrôle israéliens, des attaques par des gangs de colons et la destruction de leurs biens.

## **Chapitre 3. Principaux crimes et violations perpétrés par l'occupation**

### **1. Ciblage direct du peuple palestinien**

En plus de la guerre dévastatrice sur Gaza, les forces d'occupation et les gangs de colons pratiquent une politique de ciblage direct du citoyen palestinien avec l'intention de le tuer, de le blesser ou de l'incarcérer. Cette politique destructrice contre les citoyens palestiniens a entraîné, au cours de l'année, le martyre de 835 palestiniens en Cisjordanie, un nombre qui continue d'augmenter, et l'occupation a poursuivi sa politique de détention des corps de martyrs dans les tombes numérotées et les morgues.

Les forces d'occupation ont également blessé 6 450 palestiniens sans distinguer les femmes et les enfants désarmés et tous ceux qui se trouvaient dans le cercle ciblé. Elles ont arrêté environ 9 142 citoyens, dont des enfants et des femmes, et continuent d'arrêter des dizaines de femmes et d'enfants qui seront ensuite incarcérés dans leurs prisons nazies où ils sont privés des droits humains les plus fondamentaux.

### **2. Agression directe contre les biens**

La politique de démolition des maisons palestiniennes est une vieille méthode israélienne depuis l'établissement de l'État d'occupation en 1948. Depuis la Nakba, les autorités israéliennes ont détruit plus de 500 villages et villes palestiniens. Les autorités d'occupation racistes ont poursuivi leur politique de démolition des maisons, installations et rassemblements palestiniens, en particulier à Jérusalem, dans la vallée du Jourdain, au sein du mur et dans les zones classées (C), dans le but de les vider de leur population pour les judaïser et établir des avant-postes de colonisation. Au cours de l'année 2024, la politique israélienne de démolition ciblait systématiquement les maisons et les installations palestiniennes. Nombreuses opérations de démolition et de destruction ont été documentées, affectant des quartiers résidentiels et des installations économiques et agricoles. Le nombre des opérations de démolition qui ont été menées a atteint un total de 684 opérations, au cours desquelles 508 maisons ont été démolies en Cisjordanie et à

Jérusalem, ce qui a entraîné le déplacement de centaines de familles palestiniennes. Les opérations de démolition comprenaient des maisons en construction et des maisons peuplées, sous le prétexte de les avoir construits sans permis, en plus de la destruction de 2 793 installations, dont des magasins commerciaux, des installations agricoles, et des casernes utilisées pour le logement ou l'élevage du bétail. Les opérations de démolition ont provoqué le déplacement de centaines de citoyens, en particulier dans les zones classées (C), sur lesquelles l'occupation impose un contrôle complet.

### **Répartition géographique des opérations de démolition**

- **Jérusalem** : La ville a subi de vastes démolitions visant des maisons palestiniennes sous le prétexte de la construction sans permis. Parmi les zones touchées figurent le quartier de Jabal Mukaber, Sur Baher et la ville de Silwan. Il est à noter qu'il y a entre 22 000 et 25 000 décisions de démolition de maisons dans la Ville Sainte. Si ces décisions sont mises en œuvre, cela signifie qu'environ 100 000 Jérusalémites quitteront la Ville Sainte.
- **Hébron** : L'occupation a démolit des maisons dans les villages de Masafer Yatta, et ciblé en grande partie des installations résidentielles et agricoles et des sites archéologiques et religieux, comme des maisons près de la mosquée Ibrahimî à Hébron.
- **Naplouse, Djénine et Tubas** : Les opérations de démolition comprenaient des maisons et des installations agricoles appartenant à des familles travaillant dans l'agriculture et l'élevage.
- **Tulkarm et Qalqilya** : Des rapports ont documenté des démolitions qui comprenaient des maisons et des biens économiques de citoyens, en particulier dans les villages adjacents aux colonies.
- **Bethléem** : 20 avis de démolition ont été émis, ciblant la région déserte à l'est de Bethléem.

### **Répercussions humanitaires des démolitions**

- Déplacement des familles, y compris enfants et femmes, qui sont laissés sans abri.
- Destruction des sources de revenu des agriculteurs et des commerçants.
- Exacerbation de la pression psychologique et sociale sur les familles palestiniennes touchées.

En outre, les opérations d'auto démolition sont le pire type d'oppression complexe qui frappe les palestiniens, notamment dans la ville de Jérusalem, à cause des répercussions psychologiques négatives qu'elles laissent non seulement sur le propriétaire de la maison, mais aussi sur la famille qui a perdu son domicile et vu tous les rêves et souvenirs enfouis dans les débris. Les avis de démolition émis par les

autorités d'occupation en Cisjordanie sont les moyens utilisés pour assiéger les palestiniens, en particulier dans la zone C, et les empêcher de se développer et d'étendre leur zone urbaine, vu le contrôle exercé par l'occupation sur la planification dans ces zones, empêchant les palestiniens d'exercer leur droit de préparer des plans structurels et refusant de les approuver s'ils sont soumis, et ce afin d'exploiter la Zone C, qui représente 61 pour cent de la superficie de la Cisjordanie, et de la conserver comme réserve stratégique pour l'expansion des colonies.

### 3. Colonisation

Le gouvernement israélien a poursuivi sa politique d'expansion des colonies en ligne avec les antécédents religieux extrêmes que le premier ministre a professé, ce qui suscite des inquiétudes. Netanyahu et Ben Gvir ont convenu de légaliser les avant-postes juifs en Cisjordanie renforçant davantage les colonies israéliennes dans les territoires occupés, et attisant les tensions avec les palestiniens. L'ascension de Ben Gvir et Smotrich - qui vivent tous deux dans des colonies - accélérerait la colonisation israélienne rampante en Cisjordanie comme un fait accompli, la rapprochant de l'annexion effective.

Cette politique est considérée comme la plus dangereuse menée par les autorités d'occupation à l'égard des territoires palestiniens. Elle est clairement mise en évidence par des dizaines de décisions gouvernementales et de lois expansionnistes qui donnent aux colons extrémistes le droit de construire des avant-postes de colonisation, d'agrandir les colonies existantes, de confisquer les terres adjacentes et de construire des routes de colonisation. Toutes ces mesures arbitraires et injustes visent à vider la terre de ses habitants et à les pousser à émigrer, ou à se déplacer dans les centres-villes pour former des ghettos fermés contrôlés par des gangs d'occupation et éliminer la solution à deux États. Pour mettre en œuvre ces politiques, le gouvernement d'occupation alloue des milliards de dollars à l'expansion des colonies chaque année, ce qui a triplé les colonies cette année par rapport à l'année précédente. À la fin de 2024, 173 plans structurels ont été étudiés pour approbation ou dépôt, visant à construire 23 461 unités en Cisjordanie et à Jérusalem. En outre, 51 nouveaux avant-postes coloniaux ont été établis par les colons, dont 36 avant-postes pastoraux. Les avant-postes étaient concentrés dans trois gouvernorats : à Ramallah (15, le plus élevé), à Bethléem (11) et à Hébron (11).

#### 1. 209 activités de colonisation ont été documentées, notamment :

- **Confiscation des terres** : De grandes zones de terres palestiniennes ont été confisquées.
- **Dragage des zones agricoles** : afin de les préparer à l'expansion des colonies.
- **Construction de routes** : pour desservir les colonies et les relier au détriment des terres palestiniennes.
- **Construction de nouvelles unités d'habitation** : dans plusieurs colonies en Cisjordanie.

**2. Les attaques enregistrées des colons contre les palestiniens ont atteint 2 274 attaques, dont :**

- Agression contre des citoyens palestiniens.
- Vandalisme de biens agricoles, comme le brûlage des cultures et l'abattage des arbres.
- Attaques contre des maisons et des installations.
- La plupart de ces attaques ont été menées sous la protection des forces d'occupation, ce qui reflète une complicité évidente.

**3. Confiscation de biens :** 1 180 propriétés palestiniennes comprenant des terres et des installations ont été confisquées.

### **Objectifs de l'activité de colonisation**

- **Élargir le contrôle géographique :** L'occupation vise à annexer la plus grande partie des terres palestiniennes en Cisjordanie et à Jérusalem sous son contrôle.
- **Imposer des faits sur le terrain :** en créant une continuité géographique entre les colonies et en rendant impossible la création d'un État palestinien.
- **Isoler les villes et villages palestiniens :** par le biais de réseaux de routes de peuplement, qui coupent les communications entre les zones palestiniennes.

### **Répartition géographique de la colonisation**

- **Jérusalem :** La ville a connu une expansion significative des activités de colonisation, y compris la construction de nouvelles unités dans les colonies existantes telles que "Pisgat Ze'ev" et "Gilo".
- **Hébron :** Une expansion des colonies a été effectuée près de la mosquée Ibrahimy et de la vieille ville, avec renforcement de la protection des colons.
- **Naplouse et Ramallah :** De vastes zones des villages environnants ont été attaquées par les colons, notamment en détruisant et rasant des terres agricoles.

### **Répercussions humanitaires de la colonisation**

- **Déplacement de la population :** La colonisation et la confiscation des terres ont entraîné le déplacement de centaines de familles palestiniennes, en particulier dans les zones classées (C).
- **Nuisance à l'économie agricole :** Le nivellement des terres et la destruction des cultures agricoles ont causé de grandes pertes économiques aux agriculteurs.
- **Escalade de la violence :** Les actes de violence commis par les colons contre les Palestiniens ont augmenté, exacerbant les tensions et les actes de résistance.

## Chapitre 4. Confiscation et dragage des terres

L'actuel gouvernement d'occupation, qui est le gouvernement de droite le plus extrémiste et fasciste, a soulevé, dès le premier moment de sa formation, un slogan d'un seul titre, qui est nécessairement cohérent avec la gamme des criminels qui le constituent, soit : la colonisation sans arrêt et le contrôle sans supervision. Ce gouvernement s'est précipité à réaliser ce but sans retenue, à travers des tentatives de manipulation de la géographie palestinienne. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2024, un total de 46 597 dunums a été confisqué sous divers noms (déclarations de réserves naturelles, ordres d'expropriation, ordres de saisie, déclarations de terres domaniales), réparti comme suit: 20 000 dunums ont été confisqués par 6 ordres modifiant les limites des réserves naturelles, 803 dunums par 5 ordres d'expropriation, 1 073 dunums par 35 ordres de saisie à des fins militaires, qui a abouti à l'établissement de 12 zones tampons autour des colonies et de routes sécuritaires et militaires, et 24 597 dunums ont été déclarés comme terres d'État par le biais de 8 déclarations, en plus de 3 déclarations pour le soi-disant équipage de la Ligne bleue.

Les attaques des colons ont entraîné le déracinement d'environ 14 212 arbres fruitiers, qui ont été abattus, brûlés ou détruits, l'incendie de maisons et de mosquées, et des dizaines d'attaques au lancer de pierres sur des citoyens sur les routes des colonies. Des puits, des réservoirs d'eau, des réseaux d'irrigation et des serres ont également été détruits à plus d'un endroit en Cisjordanie.

### **Mur de séparation raciste : une autre forme d'accaparement des terres**

À l'été 2002, Israël a commencé la construction du mur de séparation raciste dans les territoires palestiniens occupés. Bien qu'Israël affirme ériger ce mur à des fins de sécurité, il fait en réalité partie intégrante de l'infrastructure destinée aux colonies. Le mur de séparation entoure la Cisjordanie et pénètre ses terres, de manière à contenir la plupart des colonies israéliennes et les colons qui y résident du côté "israélien". En même temps, il contribue à la saisie de vastes zones de nos terres, assurant qu'Israël pourra étendre ces colonies dans l'avenir.

Ainsi, ce mur nous isole de nos terres, qui constituent notre source de subsistance ; il empêche notre peuple d'accéder aux établissements d'enseignement et aux centres de services sociaux, et nous prive de tirer parti de nos ressources naturelles, en particulier l'eau.

Eu égard au parcours du mur de séparation raciste, on note qu'il entoure les colonies illégales existantes et les zones dans lesquelles l'expansion des colonies aura lieu, par la saisie des terres palestiniennes, ce qui ne constitue pas en réalité une mesure de sécurité. En effet, le mur n'isole pas l'État d'Israël de nos terres, mais plutôt les citoyens de notre peuple.

À noter que la partie terminée du mur d'annexion et d'expansion mesure 489 km de long, que la partie prévue de ce mur mesurerait 225 km de long, que la superficie des terres que le mur isolera de la Cisjordanie si sa construction est achevée est de 560 km<sup>2</sup>, et que la superficie qui a été isolé jusqu'à présent a atteint 295 km<sup>2</sup>.

## **Chapitre 5. Judaïsation de Jérusalem**

L'occupation israélienne a continué ses violations habituelles dans la Jérusalem occupée, y compris ses habitants, ses biens sacrés et ses propriétés, pour promouvoir par la force ses plans racistes de colonisation et de judaïsation contre la ville sainte et son identité arabe et islamique, exploitant clairement la préoccupation mondiale concernant le cours de la guerre dans la bande de Gaza. L'occupation a poursuivi ses politiques de tuerie, arrestation, démolition, colonisation et judaïsation, L'année 2024 a été marquée par la poursuite des violations israéliennes contre les habitants de Jérusalem et la mosquée bénie d'Al-Aqsa, confirmant clairement le caractère criminel de l'occupation israélienne et la poursuite des plans de judaïsation et de colonisation contre la ville sainte.

### **Voici les violations les plus importantes qui ont touché Jérusalem :**

#### **1. Ciblage de la mosquée Al-Aqsa et des lieux saints islamiques et chrétiens**

- Incursions quotidiennes dans la mosquée Al-Aqsa : La mosquée Al-Aqsa a été le théâtre de 59 584 incursions par des colons extrémistes, à un rythme sans précédent, sous la protection des forces d'occupation. Les incursions comprenaient l'exécution de rituels talmudiques provocateurs dans les cours de la mosquée, en particulier de la direction de la porte Bab al-Maghariba.
- Restriction sur les fidèles : Les forces d'occupation ont imposé des restrictions strictes à l'entrée des fidèles palestiniens dans la mosquée Al-Aqsa, en particulier pendant les fêtes et les occasions religieuses islamiques. Elles ont forcé un certain nombre de fidèles à prier à l'extérieur des murs de la vieille ville, et 351 attaques ont été enregistrées sur des lieux de culte et des sanctuaires.

#### **2. La politique de déportation forcée**

- Les autorités d'occupation ont pris des décisions de déportation à l'encontre de 44 palestiniens de la mosquée Al-Aqsa et de la vieille ville, y compris des gardes de mosquées et des militants de Jérusalem, dans le but de réduire la présence palestinienne dans la ville.
- 119 maisons ont été démolies à Jérusalem, y compris des maisons habitées. L'occupation a forcé de nombreux citoyens à démolir eux-mêmes leurs maisons sous la menace de lourdes amendes. Les démolitions comprenaient également des installations commerciales et agricoles, affectant directement la situation économique des habitants de la ville.

### **3. L'expansion des activités de colonisation à Jérusalem**

- Les autorités d'occupation ont approuvé des plans de construction de milliers de nouvelles unités d'habitation dans des colonies telles que Pisgat Zeev et Gilo.
- De vastes étendues de terres entourant la ville sainte ont été confisquées, dans le but d'agrandir les colonies et de les relier à des réseaux routiers desservant les colons.

### **4. Restriction de la vie quotidienne des palestiniens**

1. Les forces d'occupation ont établi 2008 points de contrôle fixes et temporaires dans diverses parties de Jérusalem, perturbant la circulation de la population et l'économie.
2. Les forces d'occupation ont effectué 611 incursions dans des quartiers palestiniens de Jérusalem, accompagnées de fouilles et d'arrestations massives.
3. L'enseignement a été perturbé dans plusieurs écoles à la suite des raids continus, et 53 cas de perturbation éducative ont été enregistrés, y compris prendre d'assaut des écoles et empêcher les élèves de les atteindre.

### **5. Attaques contre les journalistes et le personnel médical**

- 51 cas d'attaques contre des journalistes qui ont tenté de documenter des violations enregistrées dans la ville.
- 172 attaques contre le personnel médical ont été enregistrées, notamment empêcher les ambulances d'atteindre les blessés

### **Objectifs et résultats de la judaïsation**

- Changement démographique : Les politiques de démolition et de confiscation des terres visent à réduire la présence palestinienne dans la ville et à augmenter la densité de la population des colons.
- Contrôle des lieux saints : Une tentative d'imposer un contrôle total sur la mosquée Al-Aqsa et de la transformer en lieu de culte juif.
- Isoler Jérusalem de son environnement palestinien : étendre les colonies et construire des barrières pour isoler la ville de la Cisjordanie, et en faire un centre de colonies.

## **Chapitre 6. Siège et agression contre la bande de Gaza**

### **La population de la bande de Gaza a diminué de 6 pour cent à la fin de 2024**

Dès le 7 octobre 2023, l'occupation israélienne a déclenché une agression brutale contre la bande de Gaza, ciblant des personnes, des bâtiments et des infrastructures vitales. Les villes se sont transformées en décombres, et les obus ont laissé leurs marques sur les maisons, les murs, la mémoire et les pages de l'histoire. Des quartiers entiers ont été réduits en ruines, des familles entières eurent leur nom effacé du registre civil, les pertes humaines et matérielles sont dévastatrices. L'agression se poursuit dans toute la bande de Gaza, ainsi qu'en Cisjordanie, où les forces de l'occupation effectuent des arrestations,

des raids, des fermetures et des restrictions aux déplacements.

### **Les pertes en vies humaines**

La bande de Gaza a payé un lourd tribut en 2024, avec plus de **45 484 palestiniens** martyrisés, dont :

- **17 581 enfants**, qui constituent une grande partie des victimes.
- **12 048 femmes**, ce qui reflète un ciblage direct des civils.

En outre, environ **11 000 personnes** sont toujours portées disparues sous les décombres, alors que les opérations de sauvetage sont exécutées avec grande difficulté due aux attaques continues des forces d'occupation.

### **Blessés et migration forcée**

- Plus de **11 160 palestiniens** ont été blessés, la majorité d'entre eux étant des femmes, des enfants et des personnes âgées, ce qui représente environ **70 pour cent des blessés**.
- Les bombardements intensifs et les migrations forcées ont déplacé environ **108 000 citoyens palestiniens** de leurs foyers, dont la plupart vivent dans des conditions humanitaires difficiles et souffrent du manque de services de base tels que l'eau potable, la nourriture et le logement.

### **Destruction massive des infrastructures**

1. **Ciblage des logements** : Plus de 438 000 unités de logement ont été détruites ou endommagées à la suite des bombardements israéliens. Parmi ces logements, quelque **244 000 sont devenus inhabitables**, entraînant le déplacement de dizaines de milliers de familles palestiniennes.
2. **Ciblage des installations vitales** : Des milliers d'installations vitales, y compris des magasins, des fermes et des installations publiques, ont été détruites dans une tentative de paralyser l'économie palestinienne et d'accroître les souffrances de la population.

### **Ciblage du secteur de la santé**

1. **Ciblage des établissements de santé** : Les forces d'occupation ont attaqué **162 établissements de santé**, y compris des hôpitaux et des centres médicaux, dont **76 hôpitaux et centres de santé** sont devenus complètement hors service. Les raids aériens ont également ciblé **136 ambulances** alors qu'elles transportaient des blessés et des martyrs, ce qui a entraîné leur destruction et leur mise hors service.
2. **Pertes humaines parmi le personnel médical** : **1 060 membres du personnel médical** ont été martyrisés alors qu'ils tentaient de porter assistance aux blessés ; **319** ont été blessés avec des blessures diverses, et **264 médecins et infirmières ont été arrêtés**.

### 3. Crise du secteur de la santé :

- Le ministère de la Santé à Gaza a annoncé l'effondrement presque complet du système de santé en raison des bombardements et du manque de ressources.
- Le secteur de la santé souffre d'une **grave pénurie de médicaments et de matériel médical** ; les générateurs électriques ne fonctionnent plus dans la plupart des hôpitaux ; ce qui perturbe les services d'urgence et de soins intensifs.

### Ciblage du secteur de l'éducation : écoles et établissements d'enseignement

- Plus de **484 établissements d'enseignement** ont été directement bombardés, ce qui a entraîné la destruction et l'arrêt des activités d'un grand nombre de ces établissements.
- Des dizaines de milliers d'élèves ont été privés de leur scolarité en raison de la perturbation du processus éducatif.
- Plus de **755 étudiants et étudiantes** de différents niveaux d'éducation ont été martyrisés.
- En outre, le secteur a perdu **146 enseignants et chercheurs** qui fournissaient des services éducatifs aux étudiants.

### Bombardements israéliens intenses

- L'occupation a lancé plus de **88 000 tonnes d'explosifs** sur la bande de Gaza, une quantité équivalente à **sept fois la puissance de la bombe nucléaire larguée sur Hiroshima**.
- L'occupation a commis des massacres horribles qui ont coûté la vie à **7 172 familles palestiniennes**, dont **1 413** ont été complètement anéanties.
- Parmi les familles détruites, un seul survivant est resté dans **3 467 cas**, ce qui montre l'ampleur de la catastrophe humanitaire.

### Détérioration des conditions humanitaires

1. **Maladies et épidémies** : le Ministère de la Santé a enregistré une vaste propagation des maladies infectieuses en raison de conditions de vie difficiles et d'un manque grave de services d'assainissement. Plus de **2 millions de cas de maladie** liés à la détérioration des conditions humanitaires ont été documentés, incluant :
  - **125 000 femmes enceintes** souffrent d'un manque de soins médicaux.
  - Plus de **3 000 patients atteints du cancer** risquent de perdre la vie en raison de l'interruption des traitements de base.

- 2. Les crises des moyens de subsistance :** Les attaques ont provoqué un effondrement presque complet de l'économie locale, la plupart des activités économiques ayant cessé. La destruction des terres agricoles et des installations commerciales a exacerbé les souffrances de la population, qui est confrontée à l'insécurité alimentaire.

## **Chapitre 7. Crimes de l'occupation dans la vallée du Jourdain, la zone C, et l'enceinte du mur**

L'occupation israélienne utilise de nombreuses façons pour cibler la région palestinienne de la vallée du Jourdain, afin de la réduire à des terres dépourvues de résidents palestiniens, et en particulier les communautés bédouines, qui constituent le protecteur naturel de la vallée du Jourdain. La vallée du Jourdain et le nord de la mer Morte constituent la plus grande réserve foncière pour le développement en Cisjordanie. Le gouvernement d'occupation a annoncé à plusieurs reprises l'intention d'annexer les zones palestiniennes de la vallée du Jourdain, qui constituent environ un tiers de la superficie de la Cisjordanie. Si cette intention se réalise, il n'y aurait aucune possibilité d'établir un État palestinien. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement d'occupation a poursuivi la politique de confiscation des terres, l'implantation de nouveaux avant-postes de peuplement, la construction de dizaines de routes et l'interdiction d'accès des palestiniens à des centaines de dunums sous le prétexte d'utilisation militaire.

Il continue également à confisquer les ressources naturelles, en particulier les réserves d'eau, et à déclarer des milliers de dunums comme zones de réserve naturelle. Les jours d'été brûlants, malgré l'abondance de l'eau dans le lieu, seulement environ 32 millions de mètres cubes par an proviennent des opérations d'exploration de l'eau effectuées par l'occupation israélienne, dont la plus grande partie est destinée à être utilisée par les colonies, tandis que la part des Palestiniens est quasi inexistante, car toutes les grandes conduites d'eau atteignent les colonies à proximité des tentes des citoyens.

Les chiffres rapportés par le Centre d'information israélien pour les droits de l'homme dans les territoires palestiniens (B'Tselem) indiquent : « Les allocations d'eau atteignent 9 400 colons dans la zone résultant des opérations (d'exploration de l'eau, du fleuve Jourdain, des eaux usées et des complexes d'eau artificielle), ce qui représente 45 millions de mètres cubes annuellement. » En raison de la réalité imposée, les résidents sont obligés d'acheter de l'eau dans des réservoirs préparés à cet effet, depuis des lieux qui se trouvent parfois à plus de 30 km de leur résidence.

Les forces d'occupation et les colons intensifient également leurs attaques dans la vallée du Jourdain contre les familles palestiniennes avec tous leurs membres, y

compris les femmes, et les forces d'occupation ont commencé à détenir des femmes sous de faux prétextes. Ces pratiques arbitraires contre la femme dans la vallée du Jourdain viennent compléter la série de violations, de démolitions et de déplacements forcés comme moyens de pression exercés sur les citoyens pour les expulser, car la femme en tant que maîtresse du foyer et responsable des besoins de tous les membres de la famille est considérée comme la plus touchée et à travers elle toute la famille est affectée.

Les femmes souffrent également d'un état constant d'inquiétude pour leur mari et leurs enfants alors qu'ils vont aux pâturages par peur des attaques de soldats israéliens et de colons, et d'une double inquiétude pour leurs enfants pendant qu'ils vont à l'école, en plus de la situation difficile et exceptionnelle dans laquelle elles vivent dans de nombreuses régions de la vallée du Jourdain à la suite d'expulsions répétées par les forces de l'occupation sous le prétexte de conduire des formations militaires. Face à ces grandes difficultés, les femmes souffrent d'un manque constant de stabilité et de conditions psychologiques pénibles.

Au cours de la période de suivi du présent rapport, les pratiques des forces d'occupation ont conduit aux faits suivants :

**Premièrement. Déplacement forcé et démolitions** dans la zone C, y compris la démolition de maisons d'habitation et d'installations agricoles. Les démolitions ont été concentrées à Masafer Yatta, où des dizaines de familles palestiniennes ont été déplacées, après que leurs maisons et installations vitales aient été ciblées, sous prétexte de construire sans permis.

**Deuxièmement. Confiscation et dragage des terres** : Plus de **20 000 dunums** de terres agricoles ont été confisqués dans les zones C et la vallée du Jourdain, dans le but d'agrandir les colonies et de construire des routes de colonisation. Les confiscations ont ciblé des terres fertiles considérées comme une source majeure de subsistance pour les palestiniens. Des **milliers de dunums agricoles** ont été rasés, ce qui a entraîné la destruction des cultures et le déplacement des agriculteurs ; ceux-là ont été empêchés d'entrer sur leurs terres adjacentes aux colonies sous des prétextes de sécurité.

**Troisièmement. Colonisation et attaques des colons**

- 1. Expansion des colonies** : L'occupation a approuvé de nouveaux projets de colonisation, y compris la construction d'unités d'habitation supplémentaires dans la vallée du Jourdain et aux alentours de Masafer Yatta, et de nouvelles routes ont été construites pour relier les colonies au détriment des terres palestiniennes.
- 2. Attaques de colons** : **2 274 attaques** de colons ont été enregistrées dans ces zones, dont :

- Des attaques contre les agriculteurs et les bergers pendant qu'ils travaillaient.
- Vandalisme contre des biens, y compris la destruction de **1 180 installations** agricoles et résidentielles, la démolition de cultures agricoles et le vol de bétail.

#### **Quatrièmement. Priver la population des services de base**

- 1. Privation d'eau et d'électricité** : L'occupation a délibérément détruit les réseaux d'eau et d'électricité desservant la zone C et la vallée du Jourdain, et imposé des restrictions à leur restauration ou réparation. Les puits d'eau de la vallée du Jourdain et de Masafer Yatta ont été détruits, ce qui a entraîné de graves pénuries d'eau pour les résidents et les agriculteurs.
- 2. Entrave aux services d'éducation et de santé**
  - Le processus éducatif a été perturbé dans de nombreuses écoles, **53 écoles** ayant été détruites ou soumises à des incursions.
  - Les centres de santé ont été ciblés et les ambulances empêchées d'atteindre les zones marginalisées, ce qui a entraîné une détérioration de l'état de santé de la population.

#### **Cinquièmement. Ciblage de Masafer Yatta**

- Les forces d'occupation ont ciblé spécifiquement la région de Masafer Yatta, où elles cherchaient à mettre en œuvre des décisions d'évacuation en faveur de projets de colonisation et d'entraînement militaire. Plus de **80 logements et installations agricoles** ont été détruits à Masafer Yatta au cours de l'année, ce qui a entraîné le déplacement de dizaines de familles.
- Les autorités d'occupation ont transformé de vastes zones des terres de Masafer Yatta en **zones d'entraînement militaire**, forçant les habitants à les évacuer par la force, ce qui a eu des répercussions sur leur subsistance et leur stabilité.

## **Chapitre 8. Conclusion**

Ce rapport montre clairement l'ampleur de l'escalade sans précédent des violations commises par Israël envers les Palestiniens en 2024, année marquée par une augmentation des attaques contre les civils et les infrastructures en Cisjordanie, à Jérusalem et dans la bande de Gaza, en plus des politiques de déplacement forcé et de privation des droits fondamentaux dans la zone C, la vallée du Jourdain et Masafer Yatta.

Les statistiques mettent en évidence une réalité tragique dans laquelle le peuple palestinien souffre de meurtres, de destruction et de déplacement : martyriser des

dizaines de milliers de palestiniens, blesser et arrêter des milliers, en plus de détruire complètement leurs maisons et installations vitales. Les politiques de colonisation et les attaques systématiques ont également joué un rôle majeur dans la modification des caractéristiques géographiques et démographiques des territoires palestiniens, dans une tentative d'imposer de nouveaux faits sur le terrain.

La bande de Gaza continue de payer le plus haut prix, car elle a été soumise à de vastes destructions, notamment des infrastructures, des maisons et des installations vitales, ce qui a provoqué une crise humanitaire étouffante qui menace la vie de millions de résidents. En même temps, Israël a continué de mettre en œuvre des politiques de judaïsation à Jérusalem et les tentatives d'effacer l'identité nationale et religieuse de la ville sainte en attaquant les lieux saints et en ciblant leurs résidents.

## **Appel à une intervention internationale**

- Ces violations reflètent une violation claire du droit international humanitaire et des conventions de Genève, qui exigent qu'Israël soit tenu responsable de ses crimes devant les tribunaux internationaux.
- La communauté internationale doit agir d'urgence pour protéger le peuple palestinien, garantir son droit de vivre en sécurité et dans la dignité sur sa terre et mettre fin à toutes les formes de violations israéliennes.
- Il est nécessaire de renforcer les efforts internationaux pour lever le siège sur la bande de Gaza, mettre fin aux politiques de colonisation et de déplacement forcé, et travailler à soutenir la résilience des Palestiniens à Jérusalem, dans la zone C et à Masafer Yatta.

Compte tenu de la poursuite de ces pratiques, la situation dans les territoires palestiniens occupés demeure une catastrophe humanitaire et politique exigeant une intervention immédiate et sérieuse pour mettre fin à ces violations et assurer la justice et la dignité du peuple palestinien.

## **Références et sources**

- Centre d'information sur la Palestine (Moata)
- Centre Roya pour le développement politique
- Organisation de libération de la Palestine - Centre Abdullah Al-Hourani
- Commission de résistance au mur et aux colonies
- Ministère palestinien du Travail
- Bureau central palestinien des statistiques



## **Section 2**

**Les effets des colonies israéliennes  
sur les conditions économiques et  
sociales et sur le secteur du travail  
dans les territoires occupés du  
Sud-Liban (2023)**

**Nous présentons ci-dessus les informations que le Bureau arabe du travail a reçu du Ministère Libanais du Travail, dans un rapport détaillé comprenant les principales informations sur la situation et les conditions du travail et des travailleurs dans les régions occupées du Sud-Liban :**

- Les zones les plus touchées par les violations israéliennes au cours des dernières années sont les fermes de Chebaa et les collines de Kfar Chouba, où l'occupation israélienne exerce encore son contrôle, ce qui empêche l'exploitation de leurs terres dotées d'avantages naturels, géographiques et hydriques.
- La superficie occupée des fermes de Chebaa est de 200 kilomètres carrés. Cette région se caractérise par la diversité de ses cultures, par ses arbres vivaces, ses pâturages, ses pressoirs à olives et mélasse, ainsi que par ses monuments historiques tels que des grottes, des puits et des sarcophages. L'occupation israélienne empêche les propriétaires des territoires d'investir leurs propriétés et de récolter, et d'investir dans les pressoirs à olives et mélasse. Elle interdit l'établissement d'usines qui auraient pu offrir des opportunités d'emploi, en intimidant les résidents et les agriculteurs qui tentent de récolter leurs cultures.
- Les attaques israéliennes répétées sur le Sud-Liban limitent la croissance économique dans la région, augmentent le taux de chômage et empêchent la construction d'usines et d'institutions, en raison de l'inquiétude constante au sujet des attaques répétées. Les mines et les bombes à fragmentation laissées par les forces de l'occupation continuent d'être une source de préoccupation pour les agriculteurs et les travailleurs dans les zones libérées, où leur nombre est estimé à plus d'un million de bombes et de mines, réparties sur de vastes étendues de terres dans le sud du Liban, faisant des dizaines de victimes civiles parmi les agriculteurs et les ouvriers, et perturbant le travail sur des milliers de dunums de terres agricoles.

Le chômage dans les zones adjacentes à l'entité occupante représente environ 30 à 40 pour cent, selon le travail et les activités dans chaque district, qui sont liés à la situation sécuritaire dans ces zones. Quant aux causes du chômage dans ces zones, elles sont dues à ce qui suit :

- Tensions sécuritaires
- Fermeture d'institutions en raison de la conjoncture économique et licenciement de travailleurs
- Des conditions de travail difficiles et inappropriées
- Faibles salaires

Cela s'ajoute aux conditions de vie difficiles et au manque d'infrastructures de travail adéquates, qui affectent aussi bien les employeurs que les travailleurs. En plus de tout cela, le Liban fait l'objet d'attaques répétées après la guerre israélienne contre la bande de Gaza, qui a entraîné jusqu'à présent environ 100 000 personnes déplacées des villages du sud, 331 martyrs et environ 1 000 blessés, en plus des dégâts causés dans le secteur agricole, où plus de 800 hectares ont été complètement endommagés et plus de 340 000 bovins perdus. Environ 75 pour cent des

agriculteurs ont complètement perdu leur source de revenu, ce qui a incité le Premier ministre à déclarer la région du sud une zone agricole sinistrée, d'autant plus que les effets de ce problème s'étendront aux années à venir.

À cela s'ajoutent les dommages causés au secteur de l'éducation, où environ 75 écoles ont été complètement fermées.

**Note :** Les statistiques et informations mentionnées ci-dessus proviennent du **dernier rapport envoyé par le Ministère du Travail de la République Libanaise au Bureau arabe du travail en l'an 2023.**



## Section 3

**Les effets des colonies israéliennes  
sur les conditions économiques et  
sociales et sur le secteur du travail  
dans le Golan arabe syrien occupé**

**Le Bureau du travail arabe présente ci-dessus un aperçu des conditions de travail et des travailleurs dans le Golan arabe syrien occupé, d'après les informations et données procurées dans les rapports envoyés par le Ministère des affaires sociales et du travail de la République arabe syrienne au cours des années précédentes.**

**Malgré les dénonciations de ce qui se passe à l'intérieur des territoires arabes syriens,** Israël défie avec mépris la communauté internationale, violant toutes les résolutions adoptées par les organisations internationales et leurs organes affiliés.

**À la lumière des informations et des données dont nous disposons,** il est possible d'aborder la situation des travailleurs, des employeurs et des citoyens dans le Golan arabe syrien occupé, et les pratiques arbitraires des forces de l'occupation israéliennes à leur rencontre, malgré les circonstances difficiles que connaît la Syrie en général, comme suit.

## **Chapitre 1. Contexte politique : La réalité de l'occupation et les perspectives du processus de paix**

Pratiques israéliennes affectant les droits de la personne dans le Golan arabe syrien occupé au cours de la période allant de mai 2015 à ce jour :

Les pratiques israéliennes ont toujours été qualifiées d'hostilité absolue parce qu'elles font partie d'un certain nombre de pratiques racistes arbitraires menées par les forces de l'occupation contre le peuple du Golan arabe syrien occupé depuis 1967, en contradiction avec les lois et réglementations internationales, car elles représentent une violation flagrante des règles du droit humanitaire international, qui est représenté dans **les quatre Conventions de Genève signées le 12 août 1949, la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité, et diverses résolutions, déclarations, chartes, lois et conventions internationales, en particulier la Charte de l'Organisation internationale du Travail, la Déclaration de Philadelphie, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection de la population civile dans les territoires occupés, les Conventions de La Haye de 1899 et 1907 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.**

Chaque fois, la communauté internationale a exigé qu'Israël renonce à modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du Golan syrien, qu'il cesse d'établir des colonies de peuplement et d'imposer la citoyenneté israélienne aux citoyens du Golan arabe syrien occupé.

## **Chapitre 2. Pratiques israéliennes contre les travailleurs, les employeurs et les autres citoyens du Golan arabe syrien occupé**

Depuis le premier jour de l'occupation en 1967, l'entité sioniste a pratiqué une politique arbitraire d'oppression contre les travailleurs, comme c'est le cas pour tous les autres secteurs sociaux.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne dans le Golan arabe syrien occupé ont combattu les travailleurs dans les fabriques et les usines, et dans les travaux de construction par l'intermédiaire du chef et des membres des conseils locaux suspects nommés par ces autorités dans chaque village. Sont ciblés en particulier les travailleurs qui résistent à l'occupation, par opposition à ceux qui coopèrent avec les autorités de l'entité sioniste israélienne et ses institutions.

**Cette politique répressive et agressive comprend plusieurs points, notamment :**

### **1. Culture, éducation et enseignement**

- Les autorités de l'entité sioniste détruisent les monuments du Golan arabe syrien occupé afin de falsifier les faits archéologiques et historiques dans une tentative de dissimuler, d'effacer et de judaïser l'identité arabe du Golan occupé.
- Les autorités de l'entité sioniste ont imposé les programmes éducatifs israéliens et l'enseignement en langue hébraïque et forcé les élèves à apprendre deux matières (la civilité israélienne et l'héritage druze), qui n'ont rien à voir avec l'histoire et la civilisation du peuple arabe, dans le but de rompre les liens d'appartenance à l'arabisme et à l'islam, perpétuant le sectarisme et l'oppression nationale, afin de saper le caractère national et le nationalisme du peuple du Golan et d'étendre la politique agressive d'Israël.
- Les autorités de l'entité sioniste ont délibérément nommé des enseignants non qualifiés pour mettre en œuvre leur politique éducative, tout en refusant d'accepter la nomination d'enseignants compétents parmi les diplômés universitaires syriens hautement qualifiés.
- Les autorités de l'entité sioniste ont licencié et résilié les contrats des enseignants arabes syriens qui enseignent l'histoire et la littérature arabe afin d'attiser le sentiment nationaliste dans le cœur des étudiants, dans le but de contrôler le processus éducatif et d'exercer leur influence sur l'appartenance nationale de la patrie mère la Syrie.
- Les autorités de l'entité sioniste empêchent les habitants du Golan arabe syrien occupé de poursuivre leurs études universitaires dans la mère patrie et créent des obstacles devant ceux qui ont obtenu leur diplôme universitaire dans la mère patrie à leur retour dans leurs villages pour les empêcher de pratiquer les spécialisations dans lesquelles ils ont étudié et obtenu leur diplôme.

### **2. Communication avec la mère patrie**

Harcèlement des citoyens arabes syriens afin de les isoler de leur environnement arabe et de leur appartenance à leur patrie, la Syrie, par les pratiques suivantes :

- Les autorités de l'entité sioniste israélienne se livrent à diverses pratiques contre les travailleurs, les agriculteurs et les médecins et les empêchent de se rendre dans la mère patrie pour participer à des conférences syndicales et scientifiques.
- Elles empêchent également les hommes et les femmes mariés du Golan occupé qui ont étudié dans leur patrie de retourner dans leurs villages du Golan occupé, et

empêchent les femmes mariées du Golan occupé de rendre visite à leur famille dans la mère patrie.

- Procès de patriotes du Golan occupé qui s'étaient rendus dans la mère patrie sous l'accusation de « visite d'un pays ennemi ».
- Empêcher la population du Golan arabe syrien occupé de traverser vers et depuis la mère patrie par le point de passage de Quneitra grâce au plein appui de l'entité sioniste-israélienne aux bandes terroristes armées pour qu'elles continuent de contrôler le point de passage.

### **3. Santé**

Les cinq villages arabes occupés souffrent d'une grave pénurie de centres de santé et de cliniques et de l'absence d'un hôpital desservant les habitants. Toute opération, même simple, obligera le citoyen à se rendre dans les centres-villes tels que Nazareth, Safad ou Jérusalem, ce qui entraîne de lourdes dépenses. La souffrance continue dans ce sens en raison du manque de centres de premiers secours, et de la pénurie de médecins et de cliniques spécialisées, sachant que le citoyen du Golan occupé est soumis à la taxe de la caisse maladie et à la taxe des hôpitaux et des centres de santé qui n'existent pas en premier lieu. Les autorités de l'entité sioniste dressent des obstacles devant les citoyens qui essayent d'ouvrir des laboratoires et des cliniques spécialisées dans le but de relier les citoyens syriens à la Palestine occupée, de les soumettre et de saper leur fermeté.

### **4. Prisonniers et détenus**

- Les autorités de l'entité sioniste arrêtent des citoyens dans le Golan occupé sur la base d'accusations mensongères et sous divers prétextes.
- Les autorités de l'entité sioniste israélienne mènent également des expériences médicales sur les détenus arabes et négligent leur santé, les considérant comme des terroristes criminels et non des détenus ; les services de renseignement militaires israéliens pratiquent les tortures physiques et psychologiques les plus odieuses contre les prisonniers et les détenus du Golan occupé pour les forcer à de faux aveux. L'une des méthodes utilisées consiste à injecter des virus pathologiques qui peuvent tuer ou causer des maladies incurables et des infirmités permanentes, sans parler des difficultés et des obstacles imposés par les autorités de l'entité sioniste israélienne aux familles des prisonniers lorsqu'ils rendent visite à leurs enfants dans les prisons de l'ennemi israélien éloignées de leur lieu de résidence.

### **5. Champs de mines et enfouissement de déchets nucléaires dans le Golan arabe syrien occupé**

- Les forces de l'occupation israéliennes continuent de poser et de renouveler des champs de mines dans le Golan arabe syrien occupé, dont le nombre varie entre 2 et 3 millions de mines, qui ont coûté la vie à de nombreux citoyens innocents. Le nombre de victimes des mines israéliennes dans le Golan occupé a atteint 532 personnes, dont 202 martyrs et 329 handicapés permanents, pour la plupart des enfants. Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont récemment produit des

mines mobiles transmises par le vent et la pluie, et d'autres mines contrôlées à distance dans le but de terroriser les habitants arabe syriens pour les forcer à fuir leurs villages et leurs terres les laissant aux colons et aux forces de l'occupation.

- Les forces de l'entité sioniste israélienne ont enterré de grandes quantités de déchets nucléaires (environ 20 sites) dans les territoires occupés du Golan, notamment (Nashab al-Qabila - Qasr Shabib – Birkat Marj Al-Mann - etc.) Elles ont également miné la ligne de cessez-le- feu dans le Golan occupé avec des mines nucléaires tactiques et à neutrons, et des matières radioactives et explosives, qu'elles appellent « Forteresses de David », ce qui a causé des cancers parmi la population en raison des émissions provenant des déchets nucléaires enfouis.
- Les analyses de sol dans les villages occupés du Golan ont confirmé qu'il contient une grande quantité de radiations atomiques et de « Ronfen » radioactif, qu'Israël utilise comme engrais agricoles, ce qui entraîne l'infiltration de ce polluant dans les eaux souterraines dans le but d'empoisonner les citoyens arabes syriens.

## **6. Exploitation des richesses du Golan**

- Le rendement total moyen de l'industrie israélienne dans le Golan syrien occupé équivaut à environ 8 millions de dollars, et celui de l'agriculture à plus d'un milliard de dollars par an. Quant au tourisme, le nombre de visiteurs au Golan dépasse 2 millions de visiteurs par an dans les centres sportifs et les centres de ski des contreforts du mont Hermon, les piscines d'eau sulfureuse dans les bains syriens de Hamma, des dizaines de restaurants et hôtels, dont l'immense restaurant thaïlandais, l'« American Crocodile Park », les hôtels Howard and Johnson, les fromageries et les laiteries du Golan à Katzrin, les entreprises « Core et Tel Door » et la société « Eden Springer » pour l'eau minérale, des dizaines de fabriques industrielles dédiées à des technologies de pointe, à la production du plastique, de produits chimiques, alimentaires, cimentaires, sidérurgiques et pétroliers, au tannage, à des industries métallurgiques et militaires, en plus des presses à fruits et à olives, des centres de technologie industrielle et agricole, des usines de bois et d'eau en bouteille, des moulins, des industries du tissu et du papier, des moyens d'enseignement et d'illustration, en plus de l'expansion des élevages de vaches pour les produits laitiers et la viande, et des plantations de pommes de terre et de fruits. Tout cela a relancé le mouvement touristique vers le Golan arabe syrien occupé.
- Le ministère israélien de l'Énergie et de l'Eau profite de la crise en Syrie pour reprendre le processus d'exploration du pétrole, des minéraux, du gaz et des antiquités sur les terres appartenant aux citoyens syriens qui ont été expulsés de leurs villages et de leurs terres par les autorités de l'entité sioniste israélienne falsifiant les documents de propriété, considérant que la propriété de ces terres appartient aux Juifs depuis avant l'occupation. La société (Genie Energy) pour l'énergie, qui appartient à l'ancien ministre des Infrastructures (Avi Itam), a commencé ses travaux d'exploration, et Itam a déclaré qu'Israël avait besoin

d'environ 300 000 barils de pétrole par jour, et il travaillera par l'intermédiaire de sa société pour obtenir une partie de ce besoin du Golan arabe syrien occupé.

- Les autorités sionistes se concentrent sur la mise en place d'un projet de centrales électriques en investissant le mouvement constant du vent dans la mise en place et l'expansion d'un projet de terrain d'éoliennes sur les territoires du Golan arabe syrien occupé.
- Lier l'économie des villages du Golan à l'économie israélienne et essayer de la rendre complètement dépendante des entreprises israéliennes.

### **Chapitre 3. Taux et types des impôts et des déductions imposés aux travailleurs arabes syriens ordinaires et aux travailleurs agricoles par les autorités de l'occupation**

Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont adopté une politique fiscale que les Arabes syriens du Golan occupé ont du mal à appliquer, car elles ont imposé une taxe sur le travail aux travailleurs syriens allant de 7 à 35 pour cent du produit journalier ou permanent du travail, sans les exempter du soi-disant impôt sur le revenu, qui s'élève à environ 25 pour cent du produit net, de sorte que le taux d'imposition sur la main-d'œuvre a atteint environ 55 pour cent du produit public ; une taxe de 30 pour cent sur les entrepreneurs ; et une taxe sur les réfrigérateurs et les salles d'exposition de pommes estimée selon les bénéficiaires soumis à l'impôt sur le revenu. Les travailleurs syriens sont ainsi forcés de faire un supplément de trois heures de travail continues, alors que leurs homologues juifs travaillent six heures et demie par jour sans subir les impôts susmentionnés, ce qui constitue une dilapidation flagrante des fonds des citoyens arabes syriens dans le Golan arabe syrien occupé. En plus, les taux d'imposition sont capricieux, car les autorités de l'entité sioniste israélienne autorisent les citoyens syriens à ouvrir des usines d'industries légères telles que des appareils électroménagers, des détergents, du savon et d'autres travaux agricoles et y imposent de lourdes taxes.

Les autorités de l'occupation israéliennes délimitent les villages ; elles ont récemment établi une ceinture réglementaire pour les villages habités du Golan occupé et interdit à tout citoyen de construire en dehors de cette ceinture, ne donnant de permis de construire qu'avec l'approbation du conseil local nommé par eux après avoir payé des frais exorbitants et des taxes sur chaque licence.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne vendent également des biens immobiliers et des propriétés appartenant à l'origine à des citoyens syriens qui ont été expulsés ou déportés de leurs villages, tels que les villages de (Jubata Al-Zeit, Baniyas, Zaoura, Ain Feit et Wasit), promettant à ceux qui répondent à cette offre des permis de construire et des prêts en fournissant les meilleurs services.

L'objectif principal est de créer des différends entre eux et leurs voisins, qui retourneront inévitablement sur leurs terres et leurs maisons lorsque cette entité coloniale est évacuée.

Il convient de noter que tous les types d'impôts mentionnés sont classés dans la loi fiscale

générale, mais les impôts imposés en fait dépassent cette loi jusqu'à 25 pour cent, étant donné que les citoyens arabes syriens dans le Golan arabe syrien occupé, ne sont pas inclus dans le dit service obligatoire pour les citoyens israéliens.

En même temps, la population du Golan occupé n'est pas incluse parmi ceux qui bénéficient de l'aide fournie par les fonds financiers internationaux et locaux aux habitants catégorisés par Israël comme (résidents des zones frontalières), et ainsi la différence devient énorme entre le revenu du colon juif et le revenu du travailleur arabe syrien, c'est-à-dire plus de 70 pour cent, compte tenu du fait que le colon juif est exonéré d'impôts et n'effectue pas le travail que fait, ou plutôt est forcé de faire, le citoyen syrien dans le Golan arabe syrien occupé.

#### **Chapitre 4. Assurance sociale, indemnités et congés de maladie accordés aux travailleurs arabes par rapport aux travailleurs israéliens**

Les autorités de l'entité sioniste refusent de payer ou de verser une indemnité d'hospitalisation aux travailleurs souffrant de blessures permanentes ou partielles, qui ont besoin de soins médicaux, notamment en raison de leurs blessures au travail, car ils ne sont pas couverts par la loi sur l'indemnisation, et sous le prétexte qu'ils reçoivent un traitement médical dans des cliniques privées par les médecins du Golan diplômés des universités syriennes.

#### **Chapitre 5. Métiers autorisés aux travailleurs du Golan arabe syrien occupé**

Selon les procédures israéliennes en vigueur à l'égard des travailleurs arabes syriens, ces travailleurs étaient classés comme « travailleurs de troisième classe » après les travailleurs juifs et étrangers. Cette classification raciale a permis aux autorités de l'entité sioniste israélienne et à divers employeurs d'exploiter la main-d'œuvre (le travailleur syrien) dans les secteurs de travail israéliens que le travailleur juif ou étranger refuse ou ne peut pas effectuer. La plupart de ces travaux sont classés par Israël comme « travaux ardues et avilissants » (un terme sioniste raciste) et sont **réservés à la minorité arabe, y compris par exemple :**

1. Travaux sidérurgiques tels que le portage, la fabrication et l'installation, en particulier dans les ateliers, les installations et les projets dangereux.
2. Excavation manuelle et découpe de roche et transport vers des endroits où les machines ne peuvent pas être utilisées.
3. Travail dans les usines de teinture, de peinture et d'huile industrielle, ainsi que dans les usines de matériaux de filature, dont la plupart provoquent des cancers.
4. Travail dans les fortifications militaires à proximité ou entourées de champs de mines, dont certains ont explosé à plusieurs reprises, causant la mort de travailleurs syriens.
5. Travail dans la construction, en particulier dans les colonies israéliennes, et cela inclut bien sûr divers métiers (électricité, forge, menuiserie, carrelage, peinture, etc.)
6. Travail dans le domaine de la mécanique générale et des services de machinerie.
- 7.

## **Chapitre 6. Confiscation des terres, vol d'eau et restrictions à la production agricole**

La politique d'annexion et de saisie rampantes des terres et des ressources naturelles du Golan occupé et de leur exploitation au profit des occupants se poursuit, et l'exploitation par Israël des territoires occupés dans le Golan syrien a été associée à la confiscation et au vol et exploitation de l'eau. La majorité des terres du Golan qui ont été exploitées par les autorités de l'entité sioniste israélienne au cours des dernières années sont des terres arables qui étaient cultivées par des citoyens arabes syriens avant 1967.

### **Les autorités de l'entité sioniste israélienne ont adopté plusieurs méthodes pour confisquer les terres, notamment :**

- Confisquer les terres des déplacés et les considérer comme la propriété de l'État sous prétexte de l'absence de leurs propriétaires ; et confisquer les terres communales appartenant à la population en général, par exemple, les terres communales du village de Massada.
- Confisquer les terres proches de la ligne de cessez-le-feu et y planter des mines.
- Confisquer des terres pour l'établissement de camps et de postes militaires et construire des routes dans les terres éloignées de la ligne de cessez-le-feu.
- Confisquer des terres pour la construction de colonies et d'installations agricoles et industrielles.
- Clôturer un grand nombre de terrains sous prétexte de les mettre à la disposition de l'Autorité de protection de la nature (la superficie totale de ces terrains est estimée à environ 100 000 dunums).
- Les forces israéliennes ennemies continuent d'introduire leur matériel de génie dans le Golan arabe syrien occupé, près de la ligne de cessez-le-feu, en vue d'excaver le sol et de le transporter en Palestine occupée et de déraciner les arbres dans la zone située entre les barbelés et la ligne de cessez-le-feu.
- En ce qui concerne les sources d'eau, la politique des autorités de l'entité sioniste israélienne continue de priver les citoyens syriens des villages occupés de bénéficier des sources d'eau disponibles dans ces villages, car elles ont détruit un grand nombre de barrages de surface et de réservoirs que les citoyens syriens avaient précédemment construits. Ces autorités les empêchent de creuser des puits et de construire des réservoirs pour recueillir l'eau de pluie et de neige, ainsi que d'exploiter les eaux du lac Masada, alors qu'elles creusent de nombreux puits au profit des colonies, ce qui a entraîné une baisse du niveau des eaux souterraines.

Les autorités de l'entité sioniste israélienne réduisent délibérément les prix des pommes, et imposent des frais exorbitants et de lourdes taxes sur leur transport et leur commercialisation, cherchant à entraver le processus d'expédition vers la mère patrie afin de faire pression sur les agriculteurs et de leur nuire, notant que la récolte de pommes est le principal produit dans les villages du Golan syrien occupé.

## **Chapitre 7. Nombre total des colonies israéliennes et nombre des colonies récemment établies, ou élargies, sur le Golan arabe syrien occupé**

Les frénétiques campagnes sionistes de judaïsation et de colonisation dans tous les territoires arabes occupés coïncident avec les efforts déployés par l'entité sioniste israélienne depuis un certain temps pour mettre en œuvre un plan de colonisation selon lequel la colonisation juive dans les territoires syriens occupés sera encouragée et consacrée dans les trois prochaines années, à condition d'établir et de construire neuf nouvelles colonies en plus des 32 colonies existantes (enregistrées auprès du Ministère israélien de l'intérieur) et d'installer 200 familles juives chaque année dans le Golan occupé.

Des recherches sont actuellement en cours sur la manière d'augmenter le nombre de colons dans le Golan à 50 000 à court terme et d'éliminer tous les obstacles à la réalisation de cet objectif.

Il y a quatre ans, dans le cadre d'un plan visant à promouvoir la « colonisation juive » dans le Golan, les autorités de l'entité sioniste israélienne avaient annoncé le début de l'expansion des colonies sur de nouvelles terres d'une superficie de 80 dunums dans la région de Batiha dans le sud du Golan occupé à la jonction des frontières jordano-syro-palestiniennes, afin de construire un village touristique dans la région de Tel al-Sayadin sur la côte orientale du lac Tibériade dans la région de Kursi des territoires syriens occupés.

La campagne de colonisation sioniste injuste connaît actuellement un grand élan dans la construction, jamais vu depuis de nombreuses années, puisqu'elle a récemment enregistré une augmentation de plus de 400 pour cent dans l'achat d'appartements de colonisation sur le plateau du Golan occupé.

En conséquence, les opérations injustes de judaïsation sur les territoires occupés du Golan ont atteint les limites de l'établissement de 46 sites de colonisation, entre une colonie, le noyau d'une colonie, un site colonial des colonies de Nahal, les kibboutzim agro-industriels collectifs, les colonies coopératives Moshav et les colonies religieuses.

Les informations indiquent également que le gouvernement de l'entité sioniste israélienne a approuvé lors de l'une de ses réunions un plan de colonisation quinquennal visant à développer de vastes zones de terres agricoles inutilisées sur le plateau du Golan syrien occupé qui seront allouées aux agriculteurs juifs de la région. Les autorités de l'entité sioniste israélienne cherchent à travers ce plan de colonisation à développer l'agriculture dans le Golan, où 750 nouvelles installations agricoles seront lancées au cours des quatre prochaines années, et pour lesquelles environ 400 millions de shekels (115 millions de dollars américains) seront déboursés. Le plan consiste aussi à élargir les réseaux d'eau et à déminer l'espace entre elles et un des sites hébreux. En outre, environ 30 000 dunums seront réhabilités pour l'agriculture à proximité des blocs de peuplement actuels dans le Golan occupé, avec l'élimination de certains champs de mines dans la zone répartie sur une superficie d'environ 10 000 dunums, et l'exploitation de cette

expansion pour créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les colons et encourager le tourisme et l'agriculture.

Le site Web a également cité le chef du Conseil des colonies du Golan (Eli Malka) qui a déclaré que ce plan leur permettra d'accueillir des centaines de nouvelles et jeunes familles juives qui formeront la deuxième génération du projet de colonisation israélien dans le Golan occupé.

## **Chapitre 8. Pourcentage des enfants travailleurs dans le Golan arabe syrien occupé**

Les autorités de l'entité sioniste israélienne dans le Golan arabe syrien occupé concentrent leurs efforts sur l'utilisation du travail des enfants à deux fins principales :

- a) Payer des bas salaires.
- b) Éloigner des enfants de leur communautés et tenter de les intégrer au marché du travail à bas prix dès leur jeune âge afin de compléter le plan de judaïsation et d'intégration. Selon diverses données numériques et statistiques réalisées par certaines personnes intéressées du Golan occupé, le pourcentage des enfants (de moins de dix-sept ans) travailleurs a atteint plus de 60 pour cent de la population active.

Ceci, bien sûr, est dû à un taux élevé d'abandon des écoles primaires et préparatoires, qui a atteint plus de 20 pour cent, provoquant une grande ignorance des générations successives.

Par conséquent, le travail des enfants a été et est toujours une méthode et un moyen utilisés par l'occupation pour propager l'ignorance parmi les générations arabes et rompre leurs liens avec la communauté, et donc la mère patrie. D'après une statistique locale, le taux de criminalité parmi les enfants travailleurs a atteint des chiffres records contribuant à la diffusion de la drogue dans l'usage et le commerce, et à détourner la société de ses coutumes et traditions, pour devenir une société hybride composée d'une civilisation dérivée du passé et d'une autre déformée et forgée imposée par la réalité de l'occupation et de la politique de judaïsation.

Il convient de mentionner que les autorités sionistes israéliennes appliquent leur loi qui interdit le travail des enfants pour les Juifs, mais ignorent cette loi quand il s'agit des sociétés arabes en général et de la société du Golan en particulier.

**Note :** Les statistiques et informations mentionnées ci-dessus proviennent du dernier rapport sur « **Les effets de la colonisation israélienne sur les conditions économiques et sociales et le secteur du travail dans le Golan arabe syrien occupé** » envoyé par le ministère des Affaires sociales et du Travail de la République arabe syrienne au Bureau du travail arabe.

\*\*\*



**Rapport du Directeur Général de l'Organisation  
Arabe du Travail sur les colonies israéliennes et  
leurs effets économiques et sociaux sur les  
employeurs et les travailleurs en Palestine et  
dans les autres territoires arabes occupés  
(le Sud-Liban et le Golan syrien)**

**113<sup>ème</sup> Session de la Conférence internationale du Travail  
Genève (2-13 juin 2025)**